Communiqué de presse

Une nouvelle ambulance pour une nouvelle organisation

(Morges, le 7 avril 2004). Un an après le passage de témoin de la police à l'Ensemble hospitalier de la Côte pour la gestion du service d'ambulances sur la Côte, un véhicule flambant neuf vient remplacer l'ambulance héritée de la police morgienne, ce qui signe l'aboutissement du processus de réorganisation de cette activité. Le point sur un service vital.

Avec sa couleur jaune, ce véhicule circulant généralement avec feux bleus et sirènes allumés n'est pas fait pour passer inaperçu sur les routes de la région. La nouvelle ambulance du Centre de Secours d'Urgence (CSU) Morges vient remplacer le véhicule hérité de la police qui, jusqu'en 1998, se chargeait des transports d'urgences. L'ancienne ambulance avait atteint l'âge de 13 ans, un âge vénérable quand on démarre toujours à toute vitesse sur un moteur froid.

L'achat, d'un montant de Fr. 180'000, est financé par le Service de la santé publique (SSP), avec un amortissement prévu sur 6 ans. L'aménagement du véhicule est quant à lui financé par le budget de fonctionnement alloué par le SSP au CSU de Morges.

Il s'agit d'une ambulance dite de type C, c'est-à-dire une ambulance d'urgence et de sauvetage. Elle dispose, entre autres, d'un défibrillateur et d'un monitoring. En plus de la modernisation du matériel, le nouveau véhicule, un fourgon Mercedes, améliore l'ergonomie du travail des ambulanciers. Ceux-ci peuvent notamment se tenir debout autour du patient. Il dispose également d'un système GPS pour faciliter le repérage.

Secours en région morgienne

Son achat fait suite à la réorganisation du service des ambulances, en mars 2003. Afin d'assurer un délai d'intervention adapté à tous les cas, l'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) s'était alors vu confier par le SSP l'organisation et la gestion des ambulances pour la région de Morges et d'Aubonne (zone sanitaire 2). Le personnel hospitalier reprenait des mains de la police les interventions médicales urgentes hors des murs de l'hôpital. La médecine pré-hospitalière (ambulances et SMUR) est depuis directement rattachée à l'hôpital de soins aigus morgien.

Avec cette ambulance, le CSU morgien secourt des urgences dites primaires (P1). Il occupe 10 collaborateurs fixes, soit 8 infirmiers(ères) également diplômé(e)s ambulanciers(ères) IAS/CRS (voir ci-après), 2 techniciens ambulanciers actuellement en formation ainsi que quelques aides externes. L'ambulance morgienne est en fonction 16 heures sur 24 (de 7 à 23h). D'éventuels renforts basés à Aubonne, voire Bussigny sont disponibles 24 heures sur 24 et peuvent atteindre le centre morgien en 4 à 5 minutes.

Si l'intervention d'un médecin est nécessaire, un véhicule du SMUR sera envoyé en appui à l'ambulance, amenant un(e) médecin et un(e) infirmier(ère)-anesthésiste, collaborateur(trice) de l'EHC et diplômé(e) IAS/CRS, sur le site.

Organisation et formation

Aujourd'hui, dans chaque ambulance prennent place un « leader », soit un(e) ambulancier(ère) diplômé(e) ou un(e) infirmier(ère) expérimenté(e) en matière d'anesthésie et/ou de soins intensifs et un « chauffeur », soit un technicien ambulancier, un ambulancier diplômé ou un(e) infirmier(ère) diplômé(e). En 2003, un accent important a été mis sur la formation des ambulanciers de l'EHC à la conduite, ceci pour augmenter le réservoir de chauffeurs potentiels. Après des cours en interne, les futurs chauffeurs subissent un examen pratique par un expert de la Blécherette. Le permis de conduire habituel est ainsi complété d'un permis de type D1, permettant le transport jusqu'à 3,5 tonnes. Ce permis correspond aux ambulances dites « légères » comme celle de l'EHC.

Du point de vue de l'organisation interne, les infirmiers(ères) engagés pour l'ambulance participent également à l'activité clinique du service des urgences, enrichissant ainsi leur expérience. Cette façon de faire permet aussi de disposer d'une importante réserve en personnel qualifié (anesthésie et soins intensifs) en cas de catastrophe.

Un peu d'histoire

L'activité des secours d'urgence et le diplôme d'ambulancier(ère) qui la sanctionne représentent l'aboutissement d'une longue réorganisation du service des ambulances dans le canton.

De 1996 à 1998, le SSP étudie la faisabilité d'imposer la présence d'ambulanciers formés dans chaque ambulance. L'hôpital de Morges participe alors à une expérience pilote où l'ambulance de la police, conduite par un policier, embarque un un(e) infirmier(ère). Dans la foulée, 15 infirmiers de l'hôpital obtiennent un diplôme d'ambulancier IAS (Interassociation de sauvetage). La formation a depuis été reprise par la Croix-Rouge Suisse (CRS) et dure 3 ans.

En 1998, le SSP réorganise le service des ambulances en créant 8 Services Médicaux d'Urgence (SMUR) pour le Canton, dont un basé à Morges. L'ambulance morgienne passe alors du statut d' « ambulance médicalisée » à celui d' « ambulance d'urgence et de sauvetage » lors de la mise en route du SMUR morgien, desservi par l'hôpital.

Des normes récentes et précises

Le 2 septembre 2002, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud adoptait les premiers règlements régissant la prise en charge des urgences préhospitalières. Dorénavant, des règles précises norment tous les aspects de cette activité : organisation des secours, types d'urgences, équipage et équipement des ambulances, cahiers des charges des médecins, etc. L'importance de ces règlements est de proposer des normes communes pour tous les intervenants.

Quelques chiffres

Le nombre de sorties reste stable d'une année à l'autre (677 pour 2003). Près de la moitié bénéficient du soutien du SMUR. Environ 75 % des interventions concernent des cas de médecine, le dernier quart concernant les accidents de la route.

Urgences, mode d'emploi

Face à une urgence médicale, le bon réflexe reste l'appel au 144. Cette centrale trie les appels selon une procédure basée sur des mots clés (respiration, cœur, fracture, etc) et a toute latitude pour envoyer sur les lieux du sinistre le secours le plus adapté. Qu'il s'agisse d'une urgence vitale, Priorités 1 ou P1 dans le jargon ad hoc, ou d'une intervention sans probabilité d'atteinte des fonctions vitales (P2), l'ambulance partira dans les 3 minutes après l'appel mais ne circulera tous feux allumés que dans le premier cas. On appelle P3 les transferts ou demandes programmés.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser à :

François Jacot-Descombes, directeur général, Ensemble hospitalier de la Côte, au 021/804.23.78 ou à

Mario Desmedt, directeur des soins aigus, Ensemble hospitalier de la Côte, au 021/804.28.84